

## LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU PREMIER SEMESTRE 1999

La poursuite de la croissance économique se traduit par une hausse des mouvements de personnel au premier semestre 1999. Seul le secteur industriel reste un peu en retrait de cette tendance, notamment dans les établissements de 50 salariés ou plus. Dans l'ensemble, les recrutements en contrats à durée indéterminée continuent à se développer, tout particulièrement dans le secteur de la construction. Ce sont toutefois les départs de salariés qui connaissent la plus forte progression, avec une hausse des sorties pour fin de contrat court, mais également des démissions.

Deux faits nouveaux apparaissent en ce début d'année 1999. Ce ne sont plus les cadres qui sont les premiers bénéficiaires de l'amélioration du marché de l'emploi mais les employés et les ouvriers qualifiés. De plus, alors que la situation des jeunes se stabilise, ce sont les salariés de plus de 50 ans qui voient leur mobilité s'accroître rapidement.

Après des années 1997 et 1998 marquées par une orientation très favorable de l'emploi, la première moitié de l'année 1999 connaît encore une accélération de la rotation de la main-d'œuvre, dont le taux (1), mesuré dans les établissements de 10 salariés ou plus du secteur concurrentiel, atteint pour chacun des deux premiers trimestres de l'année 1999 des valeurs supérieures à 9 %. Ces niveaux sont les plus élevés que l'on ait observés depuis 1989, année de la mise en place du dispositif de suivi des mouvements de main-d'œuvre (encadré 1). Dans ce contexte de forte mobilité, le deuxième trimestre 1999 affiche une pause dans la croissance de l'emploi après la forte progression constatée lors des trimestres précédents.

---

(1) - Le taux de rotation est la demi-somme du taux d'entrée et du taux de sortie. Pour un trimestre donné, le taux d'entrée (respectivement de sortie) est le rapport du nombre total d'entrées (respectivement de sorties) dans le trimestre à l'effectif de début de trimestre.

## Un bon début d'année 1999 malgré un ralentissement au deuxième trimestre

La bonne orientation générale de l'emploi observée en 1998 se poursuit au premier trimestre 1999. Cependant, les grandes structures industrielles de 50 salariés ou plus font traditionnellement exception (tableau 1).

Après une nette progression amorcée au deuxième semestre 1997, l'emploi n'augmente plus au deuxième trimestre 1999 dans l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. Cette stabilisation est essentiellement due au comportement des grands établissements. Dans les secteurs des services et de la construction, ces derniers embauchent en nombre juste suffisant pour équilibrer les départs alors qu'au trimestre précédent les entrées étaient plus nombreuses que les sorties. De même, dans les grands établissements industriels, et à un degré moindre dans les petits, les suppressions d'emploi ont été plus nombreuses que les embauches.

L'estimation des créations nettes d'emplois salariés dans le secteur privé, faite à partir d'autres sources (2), confirme et complète cette analyse. A l'instar des données sur les mouvements de main-d'œuvre, elle fait état de l'atonie du secteur industriel au cours du deuxième trimestre 1999 tout en retraçant une évolution globale favorable. Les écarts peuvent provenir du dynamisme des petites structures et de l'intérim, non pris en compte par les sources sur les mou-

(2) - Jourdain C., Tanay A., « Évolution de l'emploi salarié au premier trimestre 1999 », Premières Informations, 99.06 n°24.1., MES-DARES. Les estimations trimestrielles d'emplois salariés sont réalisées par l'INSEE à partir de la statistique trimestrielle de l'UNEDIC et de l'enquête ACEMO de la DARES. Ces deux opérations sont menées auprès des établissements de 10 salariés ou plus mais, au prix d'une « correction de biais », l'estimation se réfère à l'ensemble du champ.

vements de main-d'œuvre. En effet, le développement de très petites entreprises à fort potentiel de croissance (exemple des start-up) tire l'emploi vers le haut. Il en va de même de l'utilisation croissante du travail intérimaire au cours du premier semestre 1999.

## Un recours plus marqué aux contrats à durée indéterminée dans la construction

Prolongeant le phénomène observé au cours de l'année 1998, la place des contrats à durée indéterminée continue à croître durant le premier semestre 1999. Cette progression est générale quelle que soit la taille ou l'activité des établissements. Le secteur de la construc-

tion est particulièrement concerné : de juin 1998 à juin 1999, la part des embauches sur CDI est passée de 24 à 26 % dans l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus, et de 31 à 35 % dans ceux de la construction. C'est généralement dans les petites structures et dans le secteur de la construction que sont proposés le plus de contrats à durée indéterminée, mais ce n'est pas le cas pour les grands établissements de la construction où 43 % des embauches se sont faites sur CDI au deuxième trimestre 1999.

L'amélioration des conditions d'emploi de la main-d'œuvre, traduite par l'offre croissante de contrats à durée indéterminée, est confirmée par une montée des démissions dans les sorties de personnel.

Encadré 1

### MÉTHODOLOGIE

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- *La Déclaration mensuelle de Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO)* : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.

- *L'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre (EMMO)* : chaque trimestre, la DARES interroge par un sondage au quart (étendu à la moitié dans certaines régions) les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif.

Le champ couvert est celui du secteur privé industriel et commercial. Sont en particulier exclus : les administrations, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre.

*Le suivi par la DARES des mouvements de main-d'œuvre a fait l'objet d'une refonte.* Depuis 1996, la liste des établissements à interroger est tirée d'OCEDAR, outil de coordination des enquêtes de la DARES, étroitement lié au répertoire SIRENE de l'INSEE. Ce nouvel outil remplace FEE, fichier des entreprises et des établissements propre au Ministère du travail. Jusqu'en 1995, les deux sources DMMO et EMMO étaient exploitées séparément. Depuis le premier trimestre 1996, les fichiers issus de ces deux sources peuvent faire l'objet d'une fusion sans double compte, avec un redressement des non-réponses selon des principes communs.

La DARES publie désormais des résultats fusionnés sur l'ensemble des établissements de 10 salariés ou plus. Par rapport aux anciennes séries DMMO et EMMO, la série sur les établissements de 50 salariés ou plus et celle qui concerne les établissements de 10 à 49 salariés présentent des ruptures dues aux modifications d'ordre technique apportées au dispositif de suivi.

La correction des variations saisonnières ne peut être établie sur très longue période en raison des ruptures de série. L'intégration des résultats du premier semestre 1999 permet de disposer de trois années et demi d'observation, période qui autorise une correction des variations saisonnières même si celle-ci est fragile. La nouvelle série CVS doit être regardée comme provisoire. Son enrichissement progressif dans les mois à venir devrait lui conférer une meilleure assise. Le lecteur devra conserver à l'esprit qu'il y existe un « avant 1996 » et un « depuis 1996 » avec deux séries très différentes dans leurs modalités d'élaboration.

Ce comportement, symptomatique d'anticipations favorables quant à l'évolution du marché du travail, laisse entrevoir une poursuite de l'amélioration de l'emploi. La part des démissions dans les sorties approche 33 % dans les établissements de la construction, avec une pointe à 36,5 % pour les seuls établissements de 10 à 49 salariés de ce secteur.

Une augmentation des sorties pour fin de contrat à durée déterminée est observée au deuxième trimestre 1999 dans le tertiaire.

Ceci vient également expliquer l'importance croissante des mouvements de sorties du début de l'année 1999.

### Les employés et ouvriers qualifiés, principaux bénéficiaires des embauches sur contrat à durée indéterminée

Au cours du premier semestre de l'année 1999, la place des employés dans les embauches s'est accrue par rapport à la même période de l'année précédente (tableau 2). S'ils bé-

néficient de davantage de contrats à durée déterminée, ils profitent également de plus larges possibilités d'obtention d'un contrat à durée indéterminée : 33,3 % au deuxième trimestre 1999, contre 32,6 % un an auparavant.

La situation des ouvriers qualifiés s'améliore également : leur part grandissante dans les démissions traduit leur optimisme quant à leurs chances d'obtenir un emploi plus avantageux. Cet optimisme est conforté par deux observations : d'abord, la part qu'ils occupent dans

Tableau 1  
Mouvements d'entrée selon la nature du contrat et mouvements de sortie selon les principaux motifs dans les établissements de 10 salariés ou plus en 1998 et 1999

Données CVS

Taux pour 100 salariés présents en début de trimestre

	Établissements de 10 à 49 salariés				Établissements de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements			
	1998		1999		1998		1999		1998		1999	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
<b>Ensemble des entrées</b> .....	<b>9,87</b>	<b>9,98</b>	<b>9,84</b>	<b>10,07</b>	<b>8,48</b>	<b>8,69</b>	<b>8,99</b>	<b>8,58</b>	<b>9,00</b>	<b>9,16</b>	<b>9,30</b>	<b>9,11</b>
Industrie .....	6,66	6,57	6,21	6,40	4,70	4,82	4,61	4,43	5,22	5,26	5,04	4,91
Construction .....	6,17	6,17	6,12	6,20	3,87	4,23	4,45	4,52	5,23	5,39	5,47	5,53
Transports, commerces, services .....	11,58	11,86	11,76	11,96	11,59	11,83	12,42	11,78	11,59	11,84	12,14	11,83
<i>dont :</i>												
<b>Contrats à durée déterminée</b> .....	<b>6,21</b>	<b>6,26</b>	<b>6,06</b>	<b>6,19</b>	<b>5,85</b>	<b>5,95</b>	<b>5,97</b>	<b>5,79</b>	<b>6,00</b>	<b>6,06</b>	<b>5,99</b>	<b>5,93</b>
Industrie .....	4,26	4,04	3,93	4,02	3,16	3,19	2,91	2,83	3,43	3,41	3,17	3,13
Construction .....	3,62	3,79	3,71	3,70	1,77	1,78	1,82	1,93	2,85	2,98	2,95	2,98
Transports, commerces, services .....	7,36	7,46	7,18	7,37	8,08	8,26	8,45	8,15	7,82	7,93	7,92	7,81
<b>Contrats à durée indéterminée</b> .....	<b>2,69</b>	<b>2,95</b>	<b>2,90</b>	<b>3,00</b>	<b>1,86</b>	<b>1,90</b>	<b>2,12</b>	<b>1,98</b>	<b>2,16</b>	<b>2,28</b>	<b>2,41</b>	<b>2,37</b>
Industrie .....	1,83	1,99	1,78	1,87	1,10	1,16	1,14	1,11	1,28	1,37	1,31	1,31
Construction .....	1,62	1,91	1,87	1,96	1,65	1,96	1,75	1,96	1,62	1,94	1,82	1,95
Transports, commerces, services .....	3,21	3,43	3,47	3,57	2,43	2,45	2,83	2,60	2,74	2,85	3,09	3,00
<b>Ensemble des sorties</b> .....	<b>9,24</b>	<b>9,31</b>	<b>9,28</b>	<b>9,70</b>	<b>8,26</b>	<b>8,52</b>	<b>8,79</b>	<b>8,83</b>	<b>8,64</b>	<b>8,81</b>	<b>8,96</b>	<b>9,13</b>
Industrie .....	6,41	6,20	6,16	6,45	4,77	5,15	5,14	5,04	5,20	5,41	5,38	5,40
Construction .....	5,50	5,22	5,42	5,61	4,52	4,95	4,31	4,64	5,10	5,10	4,97	5,25
Transports, commerces, services .....	10,92	11,09	10,93	11,48	11,08	11,24	11,66	11,72	10,99	11,19	11,41	11,62
<i>dont :</i>												
<b>Fins de contrat à durée déterminée</b> .....	<b>4,78</b>	<b>4,73</b>	<b>4,57</b>	<b>4,85</b>	<b>4,83</b>	<b>4,92</b>	<b>5,00</b>	<b>5,01</b>	<b>4,81</b>	<b>4,84</b>	<b>4,85</b>	<b>4,96</b>
Industrie .....	3,09	2,84	2,80	2,87	2,51	2,62	2,50	2,56	2,66	2,67	2,62	2,65
Construction .....	2,01	1,99	1,98	1,91	1,10	1,07	0,98	1,11	1,63	1,61	1,61	1,63
Transports, commerces, services .....	5,84	5,85	5,51	6,01	6,81	6,88	7,02	6,97	6,40	6,45	6,44	6,58
<b>Démissions</b> .....	<b>2,12</b>	<b>2,21</b>	<b>2,25</b>	<b>2,36</b>	<b>1,27</b>	<b>1,31</b>	<b>1,36</b>	<b>1,38</b>	<b>1,57</b>	<b>1,65</b>	<b>1,70</b>	<b>1,75</b>
Industrie .....	1,38	1,44	1,37	1,51	0,62	0,65	0,65	0,66	0,81	0,85	0,84	0,88
Construction .....	1,60	1,81	1,84	2,05	1,01	1,05	1,13	1,21	1,33	1,52	1,55	1,72
Transports, commerces, services .....	2,47	2,57	2,62	2,70	1,76	1,80	1,89	1,90	2,05	2,12	2,19	2,23
<b>Licenciements économiques</b> .....	<b>0,28</b>	<b>0,28</b>	<b>0,26</b>	<b>0,30</b>	<b>0,19</b>	<b>0,16</b>	<b>0,17</b>	<b>0,18</b>	<b>0,22</b>	<b>0,21</b>	<b>0,21</b>	<b>0,23</b>
Industrie .....	0,38	0,36	0,38	0,51	0,27	0,23	0,24	0,28	0,29	0,26	0,28	0,34
Construction .....	0,30	0,27	0,24	0,18	0,55	0,41	0,25	0,18	0,42	0,33	0,24	0,19
Transports, commerces, services .....	0,24	0,26	0,23	0,24	0,11	0,09	0,13	0,11	0,16	0,16	0,17	0,17
<b>Taux de rotation (1)</b> .....	<b>9,56</b>	<b>9,65</b>	<b>9,56</b>	<b>9,89</b>	<b>8,37</b>	<b>8,61</b>	<b>8,89</b>	<b>8,71</b>	<b>8,82</b>	<b>8,99</b>	<b>9,13</b>	<b>9,12</b>
Industrie .....	6,54	6,39	6,19	6,43	4,74	4,99	4,88	4,74	5,21	5,34	5,21	5,16
Construction .....	5,84	5,70	5,77	5,91	4,20	4,59	4,38	4,58	5,17	5,25	5,22	5,39
Transports, commerces, services .....	11,25	11,48	11,35	11,72	11,34	11,54	12,04	11,75	11,29	11,52	11,78	11,73

(1) - Le taux de rotation est la demi-somme des taux d'entrée et de sortie.

Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.



4,6 % au deuxième trimestre 1998 à 6,6 % au deuxième trimestre 1999. Simultanément, leur poids dans les licenciements économiques s'est fortement réduit par rapport au premier semestre 1998 (tableau 3). Cette forte diminution s'explique en partie par le durcissement de la contribution Delalande (3) intervenu à la fin de l'année 1998. L'impact de cet aménagement a été très sen-

sible dans les grands établissements où les salariés de plus de 50 ans représentent 37,9 % des licenciements économiques au premier trimestre 1999 contre 47,8 % un an auparavant.

L'amélioration de la situation des salariés âgés peut également s'expliquer par des considérations démographiques. En effet, les plus de 50 ans sont de plus en plus nombreux sur le marché du travail en raison de l'entrée des premières vagues de « baby-boomers » dans cette catégorie d'âge. Ces arrivées massives renforcent sans doute l'employabilité globale de la tranche d'âge.

La part des salariés de moins de 25 ans dans les entrées et sorties se stabilise au début de l'année 1999. Les jeunes occupent une place croissante dans les embauches sur contrat à durée indéterminée, notamment dans les grands établissements. S'agissant des départs, la part des moins de 25 ans diminue dans les sorties pour fin de contrat à durée déterminée alors qu'elle augmente dans les sorties pour démission au sein des petits établissements.

Lucile RICHET-MASTAIN,  
Olivier VAZEILLE  
(DARES).

(3) - Ce dispositif, qui applique des sanctions financières aux entreprises licenciant des salariés de plus de 50 ans, a fait l'objet d'aménagements depuis sa création en 1987. En particulier, à la fin de l'année 1998, le montant des contributions à verser pour les entreprises de 50 salariés ou plus a été alourdi de manière significative.

Tableau 3  
Mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus  
Structure par âge des entrants et sortants

Données brutes

En pourcentage

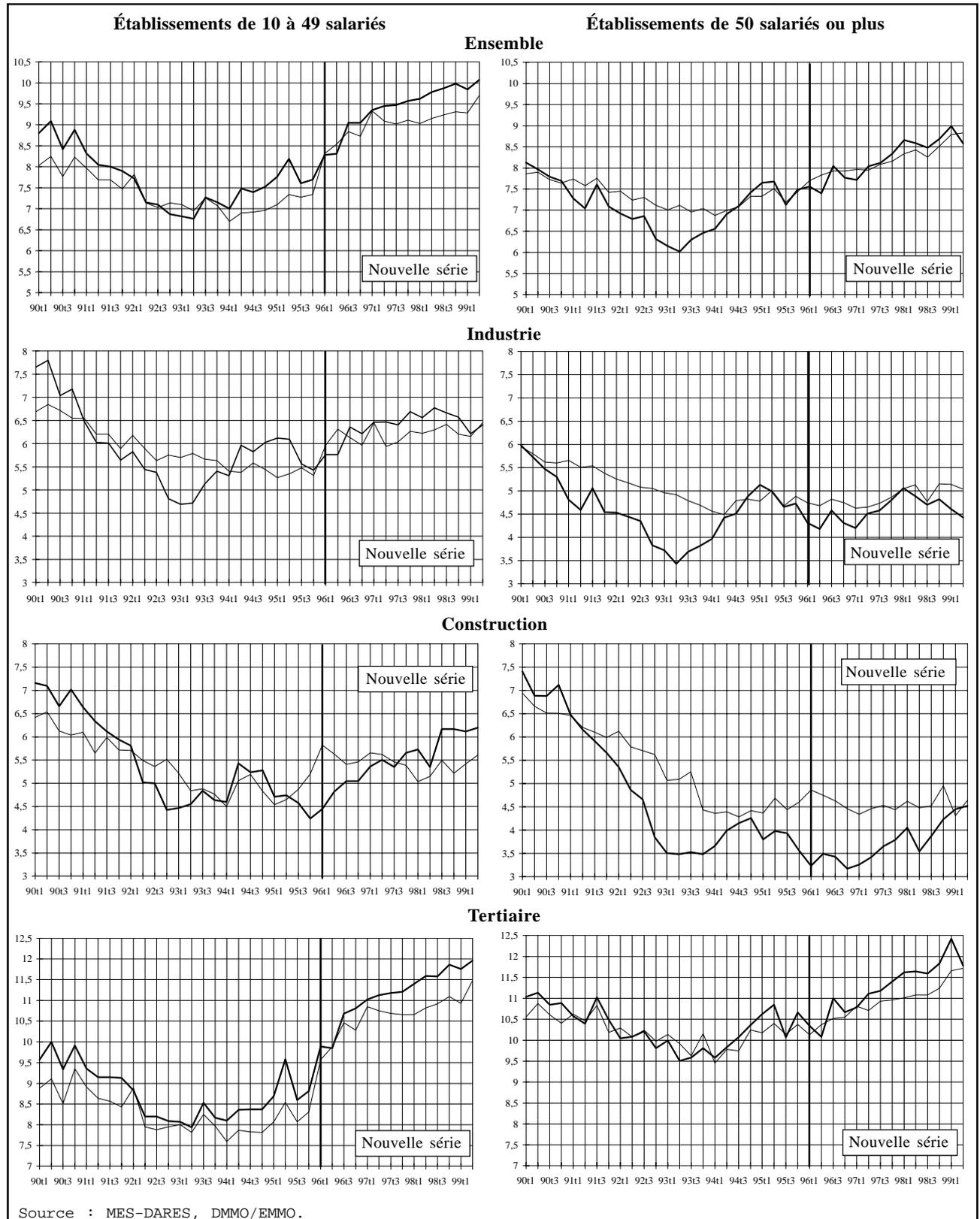
	Établis. de 10 à 49 salariés				Établis. de 50 salariés ou plus				Ensemble des établissements										
	1998		1999		1998		1999		1998				1999						
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
<b>Ensemble des entrées</b>																			
moins de 25 ans .....	26,5	33,4	49,7	36,9	26,8	33,8	27,3	37,2	52,4	39,3	27,3	35,8	27,0	35,7	51,3	38,3	27,1	35,0	
25 à 49 ans .....	66,5	60,7	45,6	57,6	66,2	60,3	66,1	57,7	43,5	55,9	65,8	56,7	66,3	58,9	44,4	56,6	66,0	58,2	
50 ans et plus .....	7,0	5,9	4,7	5,5	7,1	6,0	6,6	5,1	4,0	4,8	6,9	7,5	6,8	5,4	4,3	5,1	7,0	6,9	
<i>dont :</i>																			
<b>Contrats à durée déterminée</b>																			
moins de 25 ans .....	30,3	37,5	57,5	40,9	30,3	37,9	33,6	44,2	60,2	44,6	33,9	42,1	32,3	41,6	59,2	43,1	32,4	40,4	
25 à 49 ans .....	63,1	57,0	38,5	53,8	62,9	56,3	61,6	51,8	36,7	51,4	61,0	50,8	62,2	53,8	37,4	52,3	61,8	53,0	
50 ans et plus .....	6,6	5,5	4,0	5,4	6,8	5,7	4,8	4,1	3,1	4,0	5,1	7,2	5,5	4,6	3,4	4,6	5,8	6,6	
<b>Contrats à durée indéterm.</b>																			
moins de 25 ans .....	22,1	26,1	32,5	32,6	23,2	26,9	19,6	21,9	29,1	31,0	19,8	23,3	20,7	23,9	30,6	31,8	21,4	25,0	
25 à 49 ans .....	71,1	68,2	62,2	62,6	70,4	67,4	74,2	72,8	66,4	64,5	73,0	70,5	72,7	70,6	64,5	63,6	71,8	69,0	
50 ans et plus .....	6,9	5,7	5,3	4,8	6,5	5,7	6,2	5,3	4,5	4,5	7,2	6,2	6,5	5,5	4,9	4,6	6,8	6,0	
<b>Ensemble des sorties</b>																			
moins de 25 ans .....	23,4	25,5	47,1	28,7	23,7	26,5	24,0	26,2	50,5	30,0	24,6	25,6	23,7	25,9	49,2	29,5	24,2	26,0	
25 à 49 ans .....	65,5	64,3	45,9	61,3	65,4	63,9	61,9	61,2	41,8	57,5	62,1	60,5	63,3	62,4	43,4	59,0	63,4	61,9	
50 ans et plus .....	11,2	10,2	7,0	10,0	10,9	9,6	14,1	12,6	7,7	12,5	13,3	13,9	12,9	11,7	7,4	11,5	12,4	12,1	
<i>dont :</i>																			
<b>Fins de contrat à durée déterminée</b>																			
moins de 25 ans .....	30,3	31,0	58,6	35,4	30,2	31,7	34,7	35,7	62,6	39,8	35,2	34,4	33,1	34,0	61,2	38,2	33,3	33,4	
25 à 49 ans .....	62,3	62,2	37,4	58,2	62,5	61,5	59,9	58,9	34,4	55,2	59,3	57,5	60,8	60,1	35,5	56,3	60,5	59,0	
50 ans et plus .....	7,4	6,8	3,9	6,4	7,3	6,8	5,4	5,3	3,0	5,0	5,5	8,0	6,1	5,9	3,3	5,5	6,1	7,6	
<b>Démissions</b>																			
moins de 25 ans .....	22,9	25,9	33,3	28,0	23,6	26,7	19,5	22,8	31,4	25,8	19,6	22,5	21,2	24,4	32,3	26,9	21,7	24,7	
25 à 49 ans .....	72,1	68,9	62,1	67,0	71,0	68,3	75,0	72,6	64,3	69,2	74,5	71,6	73,5	70,7	63,3	68,1	72,7	69,9	
50 ans et plus .....	5,0	5,1	4,6	5,0	5,5	5,0	5,5	4,7	4,3	5,0	5,9	5,8	5,2	4,9	4,4	5,0	5,7	5,4	
<b>Licenciements économiques</b>																			
moins de 25 ans .....	3,3	3,2	3,9	5,9	4,8	4,6	1,4	2,6	2,3	2,9	2,0	2,1	2,2	2,9	3,1	4,4	3,3	3,3	
25 à 49 ans .....	75,1	74,8	71,4	73,3	71,9	74,6	50,9	60,0	58,7	61,5	60,2	63,9	61,8	66,9	64,4	67,4	65,8	69,1	
50 ans et plus .....	21,6	22,0	24,6	20,8	23,3	20,8	47,8	37,4	39,0	35,6	37,9	34,0	35,9	30,2	32,6	28,2	30,9	27,6	

Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

# MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE DE 1990 À 1999

Taux d'entrée et de sortie en pourcentage (données CVS trimestrielles)

— Taux d'entrée  
— Taux de sortie



Source : MES-DARES, DMMO/EMMO.

**PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES** sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Claude Seibel.  
Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>  
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 711,71 F (108,50 Euros) - Europe (TTC) : 747,79 F (114 Euros) - DOM-TOM (HT, avion éco.) : 741,23 F (113 Euros) - Autres pays (HT, avion éco.) 760,91 F (116 Euros) - Supplément avion rapide : 45,92 F (7 Euros). Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.